



COMPTE RENDU ANALYTIQUE CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 22/11/2023 à 10H00

AFFICHÉ
LE 30/11/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 22 novembre, le Conseil d'Administration, convoqué par lettre du 15 octobre, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Catherine LEPAGE, Vice-Présidente du CCAS.

Cette séance fait suite à la séance initiale tenue le 15 novembre 2023 qui avait été ajournée à 10h10 par Mme Anne-Catherine LEPAGE, Vice-Présidente du CCAS d'Avignon, après constatation de l'absence de quorum à l'ouverture.

Étaient présents :

Mme Anne-Catherine LEPAGE
Monsieur Claude NAHOUM
Madame Martine BAREL
Madame Henriette ARRIVETS-MERIT
Madame Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL
Madame Nadia SENNOUR

Étaient représentés :

Madame Cécile HELLE, Présidente du CCAS représentée par Madame Anne-Catherine LEPAGE.
Madame Christine MARIN, administratrice, donne pouvoir à M. Claude NAHOUM

Étaient Excusés/Absents :

Madame Zinèbe HADDAOUI
Madame Martine CLAVEL
Madame Nadine GARNIER
Madame Christine MARIN

* * * *

La séance est ouverte à 10h01 par Mme Anne-Catherine LEPAGE.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18/10/2023

Le compte rendu de la séance du 18 octobre 2023 est approuvé.

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES :

2023-44 GRANDIR ENSEMBLE- PETITE ENFANCE Avenant N°1 à la convention de mise à disposition de locaux et d'un professionnel au sein de l'espace social et culturel de la Croix des Oiseaux (délib 2023_52 - CA du 19/07/23) relative à l'affectation d'un agent pour l'accueil LAEP.

2023-45 ANIMATION TERRITORIALE DE PROXIMITÉ - CENTRE SOCIAL ET CULTUREL ESPACE PLURIEL Convention de partenariat tripartite entre l'association GRIFF/le CCAS/la communauté d'agglomération du Grand Avignon, pour l'organisation d'ateliers collectifs d'art plastique, de créations sonores et d'écriture d'histoire du 23/10 au 27/10/2023. Ces ateliers sont programmés dans le cadre de l'ALSH - 5 à 7 ans pour 15 enfants maximum.

2023-46 ANIMATION TERRITORIALE DE PROXIMITÉ - CENTRE SOCIAL ET CULTUREL ESPACE PLURIEL Convention d'occupation de locaux à l'école JH FABRE Élémentaire dans le cadre du CLAS tous les mardis et jeudis de l'année scolaire 2023-2024, à partir de mardi 10/10/2023, de 16h30 à 18h.

2023-47 ANIMATION TERRITORIALE DE PROXIMITÉ - CENTRE SOCIAL ESPACE PLURIEL/ GRANDIR ENSEMBLE- PRE Convention avec le CD84 ayant pour objet de définir les conditions et modalités de financement des actions soumises par l'Espace Pluriel à une demande de financement par le Département de Vaucluse et entrant dans le cadre des 5 objectifs départementaux prioritaires

2023-48 ANIMATION TERRITORIALE DE PROXIMITÉ - CENTRE SOCIAL ESPACE PLURIEL convention annuelle avec le Département de Vaucluse pour la mise en œuvre de la mission Animation Globale et Coordination

2023-49 ANIMATION TERRITORIALE DE PROXIMITÉ - CENTRE SOCIAL ESPACE PLURIEL Convention de partenariat entre le CCAS d'Avignon et la communauté d'agglomération du Grand Avignon pour déterminer les modalités techniques et organisationnelles du partenariat quant à l'organisation du spectacle "Griff et les fabuloptères" qui aura lieu dans la salle polyvalente de la barrière.

2023-50 ANIMATION TERRITORIALE DE PROXIMITÉ - CENTRE SOCIAL ESPACE PLURIEL Arrêté attributif de subvention relatif au financement par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires de l'action "Marche exploratoire des femmes" portée par le CCAS d'Avignon dans le cadre du dispositif "quartier d'été" – Subvention de 10 000 € - pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

2023-51 ANIMATION TERRITORIALE DE PROXIMITÉ - CENTRE SOCIAL ESPACE PLURIEL Convention de partenariat avec l'espace social et culturel de la Croix des Oiseaux pour la mise à disposition de salles d'activités afin d'y organiser des ateliers sociolinguistiques pour des habitants ne maîtrisant pas la langue française, jusqu'au 29/06/2024 - Hors vacances scolaires

2023-52 GRANDIR ENSEMBLE - PETITE ENFANCE Convention de partenariat entre le CCAS et L'IFO-GA pour définir l'accueil et l'organisation de l'intervention des étudiants thérapeutes de l'institut de Formation en Ostéopathie qui auront la possibilité d'entrer en contact avec le public lors du premier salon de l'assistant et assistante maternelle qui se tiendra le samedi 4 novembre 2023 de 8h30 à 16h00.

RELEVÉ DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18/10/2023

✓ Pour les Aides facultatives

DELIBERATIONS

Délib. n° 2023_76 ANIMATION TERRITORIALE DE PROXIMITÉ- CENTRE SOCIAL ET CULTUREL ESPACE PLURIEL – Annule et remplace la délibération 2023_69 -

Signature de la convention entre le C.C.A.S et Le Lycée des métiers Maria Casarès pour l'organisation d'ateliers esthétiques « bien-être et estime de soi » pour les adhérents (adultes/séniors) de l'Espace Pluriel.

Le service Animation Collective Famille propose aux usagers de la structure différents ateliers en lien avec la prévention santé, le bien-être et l'estime de soi.

Une fois par mois des ateliers bien-être sont proposés tels que : sophrologie, yoga, DO IN (automassages et relaxation) groupes de parole sur partage d'astuces bien-être etc....en faisant intervenir divers professionnels. Ces ateliers rencontrent un véritable succès et le collectif intergénérationnel est satisfait d'y participer. Les participants découvrent au travers de ces ateliers différentes manières de se relaxer et d'apprendre le "prendre soin de soi".

Travailler en partenariat avec le lycée Maria Casarès amène « une plus-value » au Projet "Bien-être », un réel outil d'accompagnement pour les personnes fragilisées, vieillissante ou en détresse sociale. Le Lycée des métiers Maria Casarès propose des séances de « soins esthétiques » menés par des élèves en formation. Un apport technique multidimensionnel (sensoriel, émotionnel, corporel...) en complément des ateliers « bien-être » et « estime de soi » déjà animés par d'autres professionnels.

Le montant total de la prestation réalisée (6 séances de 2 heures) est facturé 376 € pour le centre social et culturel Espace Pluriel.

Une participation de 2 € par personne et par atelier est demandée aux adhérents du centre social Espace Pluriel.

APPROUVÉ

Délib. n° 2023_77 ANIMATION TERRITORIALE DE PROXIMITÉ - CENTRE SOCIAL ET CULTUREL ESPACE PLURIEL Validation de la convention entre le C.C.A.S et le Comité Départemental de l'UFOLEP pour l'organisation d'activités sportives pour un public adulte/senior de l'Espace Pluriel.

Dans le cadre de ses actions, l'Espace Pluriel organise des activités physiques et sportives à destination de tous ses publics : activités de découverte et de loisirs sans but de compétition (Steps / Abdos / Fessiers).

Le centre social et culturel souhaite renouveler un partenariat avec le Comité départemental de l'UFOLEP pour la période suivante : du 01/10/2023 au 30/06/2024.

Cette convention porte sur l'organisation de deux séances hebdomadaires, soit deux heures d'activités physiques et sportives, au tarif de 35€ de l'heure TTC.

Période 1 : octobre 2023 à décembre 2023 / 20 séances (10 séances de deux heures)

Période 2 : janvier 2024 à juin 2024 / 40 séances (20 séances de deux heures)

APPROUVÉ

Délib. n° 2023_78 GRANDIR ENSEMBLE - PETITE ENFANCE : autorisation de signature d'une convention de partenariat entre le CCAS et la Ligue de l'Enseignement 84.

Le service Petite Enfance du CCAS organise régulièrement des projets d'éveil à la culture et la lecture pour les enfants accueillis dans les crèches.

Afin de favoriser le plaisir de la lecture chez les enfants et la transmission de ce plaisir entre les générations, le CCAS d'Avignon et La Ligue de l'Enseignement 84 s'associent autour d'un projet commun. Lire et Faire Lire est un programme culturel tendant à développer le plaisir de la

lecture et la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants, par l'intervention de bénévoles de plus de 50 ans. Les interventions se dérouleront sur les établissements d'accueil du Jeune Enfant dont le CCAS est gestionnaire et qui solliciteront le dispositif « Lire et faire Lire ».

Le CCAS et La Ligue de l'Enseignement 84 s'engagent dans ce partenariat d'éveil Culturel à la Lecture à titre gracieux pour une période de trois années scolaires allant de novembre 2023 à juin 2026.

APPROUVÉ

Délib. n° 2023_79 INCLUSION SOCIALE : Convention d'utilisation du portail extranet « espace partenaire »

Le portail Espace Partenaire est un extranet conçu et développé par l'Assurance Maladie afin de faciliter les interactions entre la CPAM du Vaucluse et les partenaires. L'objectif affiché est de faciliter l'accès aux droits et aux soins des publics en situation de fragilité ou de vulnérabilité accompagnés par les partenaires sociaux.

Cette convention d'utilisation décrit les engagements des parties relatifs à l'usage d'Espace Partenaire ; elle est adossée à une convention « métier » sur l'accès aux droits et aux soins, préalablement signée entre le partenaire et la caisse

APPROUVÉ

Délib. n°2023_80 INCLUSION SOCIALE : Autorisation de demande de subvention avec le conseil départemental de Vaucluse pour le financement du déploiement de l'accompagnement global pour l'année 2024

L'année 2023 poursuit la coopération contractualisée entre pôle emploi et le CCAS (convention initiale de partenariat local, délibération du 3 décembre 2020) Cette convention tripartite conforte le déploiement de l'accompagnement global contractualisé entre Pôle Emploi et le CCAS qui vise à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, qu'ils soient allocataires du RSA ou non, confrontés à des difficultés d'ordre social et professionnel.

L'année 2023 est venue renforcer le déploiement effectif de l'accompagnement global sur l'ensemble des situations accompagnées par les travailleurs sociaux du service dédié du pôle inclusion et l'agence Joly Jean de Pôle Emploi. Les demandeurs d'emploi qui intègrent le dispositif d'accompagnement global bénéficient d'un accompagnement personnalisé sur le volet social et professionnel.

Quatre travailleurs sociaux du pôle d'inclusion sociale du CCAS sont engagés dans l'accompagnement social des demandeurs d'emploi inscrits dans le dispositif d'accompagnement global.

Afin de poursuivre ce travail de coopération sur l'année 2024, une demande de subvention est sollicitée auprès du Conseil Départemental de Vaucluse à hauteur de 30 000 € par poste.

APPROUVÉ

Délib. n° 2023_81 INCLUSION SOCIALE : Convention de partenariat entre le Conseil Départemental de Vaucluse et le CCAS d'Avignon pour la mise en place d'une Commission Technique de Prévention des Expulsions (CTPE), et la réalisation de Diagnostics sociaux et Financiers

Dans le cadre de la stratégie nationale de Prévention et de lutte contre la Pauvreté le CCAS d'Avignon s'est engagé en 2021 dans la prévention des expulsions domiciliaires pour lutter contre l'exclusion sociale des plus démunis aux côtés de l'Etat et du Conseil Départemental.

La convention de partenariat entre le Conseil Départemental et le CCAS s'inscrit dans cette stratégie de lutte contre la pauvreté énoncée en 2018 par le Président de la République.

Cette convention annuelle prévoit :

- **La mise en place, à titre expérimental, d'une Commission Technique de prévention des expulsions (CTPE) sur la commune d'Avignon.** La CTPE est une instance communale mensuelle émanant de la CAPEX départementale où sont traitées les situations des locataires, principalement en situation d'impayé locatif, engagés dans une procédure judiciaire d'expulsion domiciliaire. Cette instance réunit les bailleurs et acteurs sociaux associatifs et de droit commun afin d'étudier les situations et de donner des préconisations visant à limiter les expulsions domiciliaires. Le CCAS organise et anime ces commissions techniques.
En 2022, 10 CTPE ont été organisées et 106 dossiers étudiés
- **La réalisation de Diagnostics Sociaux et financiers : le service de Prévention des Expulsions répond à la mission d'évaluation des situations de personnes** en amont de leur passage en assignation par la complétude de diagnostics sociaux et financiers adressés à la DDETS pour transmission au Juge de l'exécutif. La présente convention prévoit l'accompagnement de 50 ménages en file active dans le cadre du Diagnostic social et financier (DSF).
En 2022, 54 enquêtes ont été réalisées.

La convention présentée prévoit la réalisation des missions sus-décrites avec la mise à disposition d'un équivalent temps plein. En contrepartie, le Conseil Départemental s'engage au versement d'une subvention de 35 000 €. La convention est d'une durée annuelle à compter du 1^{er} janvier 2023.

APPROUVÉ

Délib. n° 2023_82 INCLUSION SOCIALE : Convention entre le CCAS et la Ville d'Avignon relative à la mise en œuvre d'une équipe mobile de prévention des expulsions locatives dans le Cadre du Logement d'Abord

Le CCAS est impliqué depuis décembre 2020 dans une démarche de prévention des expulsions dans un premier temps avec le Conseil Départemental pour l'animation d'une commission Territoriale de Prévention des Expulsions ; puis en décembre 2021 avec l'Etat pour la mise en place d'une équipe de prévention des expulsions intervenant le plus en amont possible de la procédure judiciaire d'expulsion, soit au stade du commandement de payer pour les locataires du secteur privé.

La présente convention entre la Ville d'Avignon et son CCAS vient préciser les objectifs de collaboration afin de répondre aux enjeux du second plan du logement d'abord (2023-2027) visant à lutter contre le sans-abrisme ainsi que les modalités financières afférentes.

Le CCAS dispose d'un service de trois travailleurs sociaux et d'un agent administratif pour répondre à la prévention des expulsions domiciliaires dès le commandement de payer

Cette équipe, composée de 4 équivalents ETP sera renforcée par la mise en œuvre d'une action

novatrice de médiation pair aidant en santé mentale à raison de 0.3 ETP.

Sur un montant total de fonds éligibles de 162 000 € pour l'action « mise en œuvre d'une équipe mobile de prévention des expulsions locatives », la Ville s'engage à verser 173 401 € répartis comme suit :

- 150 000 euros pour assurer la continuité de l'action financée en 2022-2023,
- 11 401 euros au titre d'un rattrapage des crédits 2022-2023
- 12 000 euros pour le renfort d'un médiateur de santé pair aidant en santé mentale sur la période à venir.

Ces montants sont revus chaque année en fonction de l'évaluation des actions engagées. Cette convention est conclue pour une durée de 12 mois, à compter du 1^{er} décembre 2023.

APPROUVÉ

Délib. n° 2023_83 INCLUSION SOCIALE : Convention entre le CCAS et la Ville d'Avignon relative à l'accompagnement vers le logement des personnes domiciliées au CCAS d'Avignon dans le Cadre du Logement d'Abord

La Ville d'AVIGNON s'est engagée aux côtés de l'Etat dans la mise en œuvre accélérée du plan Logement d'Abord en novembre 2021.

La délibération précédente, 2023_82, présentait la convention entre la Ville et son CCAS dans la poursuite des actions déjà définies avec l'Etat lors de l'AMI 1 dans la perspective et les objectifs du second plan du Logement d'abord (2023-2027).

Cette délibération présente une convention qui vient compléter ce dispositif avec une démarche d'aller vers les sans-abris dans le cadre de la domiciliation.

En effet, dans le cadre de l'aide sociale légale, le CCAS est tenu de domicilier les personnes sans résidence stable de la commune. Actuellement, 1400 personnes bénéficient d'une domiciliation et sont donc potentiellement en demande de logement.

Pour répondre aux attentes du plan Logement d'Abord, la présente convention prévoit l'intervention d'un travailleur social supplémentaire pour accompagner les personnes domiciliées au CCAS vers le logement, voire l'hébergement en fonction de leurs besoins. Elle consiste à favoriser et fluidifier les parcours vers l'hébergement ou vers le logement des personnes domiciliées au CCAS en :

- Identifiant les personnes domiciliées qui ne bénéficient pas d'un accompagnement social,
- Evaluant la demande à l'égard du logement/ de l'hébergement
- Elaborant un parcours d'accès au logement
- Travaillant en partenariat avec le SIAO et les partenaires de la veille sociale.

La ville s'engage à verser 1667 euros en complément des fonds déjà dédiés dans le cadre de la convention pour la mise en place d'une équipe sociale pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023. Ces fonds d'un montant de 40 000 euros en année réalisée correspondent à 1 ETP de catégorie A Travailleur social. Le montant de versement est revu chaque année en fonction de l'évaluation des actions réalisées.

Cette convention est prévue pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2023.

APPROUVÉ

Délib. n°2023_84 VILLE AMIE DES SENIORS : Avenant à la convention de partenariat entre le CCAS et l'ASEPT PACA (Association Santé, Education et Prévention sur les Territoires PACA)

L'ASEPT PACA assure la promotion et la réalisation d'actions de prévention et d'éducation en santé pour contribuer à la politique régionale de santé publique, en lien avec l'ARS et les Conférences des financeurs de la région.

Dans le cadre des activités proposées tout au long de l'année par le service lien social de la direction Ville amie des Séniors, le CLIC et l'Espace Pluriel, le CCAS a signé la convention 2022_82 qui propose d'acter un programme d'activités annuel.

Cette convention est renouvelée, depuis, par tacite reconduction.

Chaque année une nouvelle planification est proposée, qui fait l'objet d'un avenant intitulé annexe 1.

Le déroulement des actions est placé sous la responsabilité d'une intervenante professionnelle diligentée par l'ASEPT PACA. Le CCAS quant à lui, met à disposition des locaux, se charge du repérage du public, de la communication, de la gestion des inscriptions et du suivi du partenariat. Chaque atelier accueille entre 10 et 15 personnes, âgées au minimum de 60 ans.

APPROUVÉ

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Anne-Catherine LEPAGE lève la séance à 12h.